



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/562
17 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE L'ITALIE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 16 juillet 1996, indiquant que M. Claudio Bisogniero a été nommé représentant suppléant de l'Italie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
